

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Conseil municipal de Saguenay du 2 juin*

### **JOSÉE NÉRON DEMANDE AU MAIRE DE CESSER SES ATTAQUES PERSONNELLES**

SAGUENAY, le 2 juin 2014 – La conseillère municipale de l'ERD **Josée Néron** a demandé au maire de Saguenay de cesser ses attaques personnelles et ses propos diffamatoires au conseil municipal et dans les médias, lors de la séance du 2 juin.

C'est à la suite de la sortie du maire dans le journal Le Quotidien du 31 mai où le maire a déclaré, en parlant de la conseillère municipale «Madame avait une chambre à 300\$ la nuit» que la conseillère municipale s'est sentie obligée de rétablir les faits et de sommer le maire de cesser de nuire à sa réputation.

«Monsieur le maire, cette déclaration est de trop. Depuis le début de mon mandat, le 3 novembre dernier, vous utilisez les tribunes médiatiques et le conseil municipal pour m'attaquer moi, mon parti, l'ERD, sans égard au rôle d'élue, sans égard au rôle de l'opposition», a déclaré la conseillère municipale.

Citant des exemples, entre autres où le maire l'accuse de ne pas s'occuper des citoyens de son quartier et de devoir le faire à la place de la conseillère, ainsi que d'avoir organisé des manifestations contre lui, **Josée Néron** a cité le code de déontologie des élus de Saguenay afin de rappeler au maire ses obligations.

«Ces propos sont mesquins, méchants et gratuits, et visent à me discréditer personnellement, à m'humilier et à nuire à mon travail d'élue. Par ces attaques, monsieur le Tremblay, vous portez atteinte à ma réputation, mon intégrité et ma dignité personnelle mais surtout, vous faites honte à votre fonction», a dit la conseillère.

En terminant, **Josée Néron** a demandé au maire retirer ses paroles et de s'excuser.

-30-

Renseignements :

Catherine Bergeron  
Responsable des communications  
Cabinet de l'opposition officielle  
Bureau : 418-698-3981 poste 1  
Cell : 418-290-0643